



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 10362

Texte de la question

M. Thierry Braillard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'affichage dans les écoles, les collèges et les lycées de métropole et d'outre-mer de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen est incontestablement un texte majeur et fondateur à vocation universelle. Cet affichage aurait une vocation pédagogique et symbolique et il s'inscrirait parmi les différentes mesures relatives à la réintroduction d'une morale laïque à l'école. Il lui demande s'il entend organiser un tel envoi qui pourrait être accompagné d'un livret pédagogique.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10362

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6622

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)